

**AVIS DU SEPAL SUR
LE PROJET DE MODIFICATION N°2 DU PLU DE TERNAY**

La commune de Ternay sollicite l'avis du Sepal sur le projet de modification n°2 de son PLU approuvé le 11 juin 2013. **Son contenu est identique au précédent projet de modification, pour lequel le Sepal avait donné un avis favorable en février 2016.**

En effet, cette nouvelle procédure fait suite à l'annulation de la précédente modification, sur le motif que l'ouverture à l'urbanisation du secteur du Crapon n'avait pas fait l'objet d'une étude au cas par cas pour savoir si une étude environnementale était préalablement nécessaire.

La mission régionale d'autorité environnementale a depuis conclu que le projet de modification du PLU n'avait pas à être soumis à évaluation environnementale.

La modification poursuit plusieurs objectifs :

- Ouvrir à l'urbanisation deux zones situées Route de Sérézin et chemin du Crapon, permettant de diversifier l'offre de logement avec la construction de logements sociaux et l'utilisation de servitudes de mixité sociale ;
- Créer une servitude de mixité sociale en zone Uh en cas de création de nouveaux logements ;
- Préciser la règle des servitudes de mixité sociale pour éviter des détournements lors de divisions parcellaires ;
- Reclassez la maison de retraite dans un zonage permettant à terme la construction de logements sociaux, en y adossant une servitude de mixité sociale ;

D'autres dispositions réglementaires plus mineures sont prévues en matière de stationnement, de largeur des voies...

LE PROJET AU REGARD DES OBJECTIFS ET ORIENTATIONS DU SCOT

À la lecture du projet, le Sepal constate que la modification du PLU permet la réalisation de programmes de logements favorisant une diversification des formes urbaines et une mixité sociale à l'échelle communale et plus largement du bassin de vie de l'Ozon, dans un secteur dynamique au plan résidentiel.

Ces programmes s'inscrivent en cohérence avec les objectifs du PLH de la CCPO et avec ceux du Scot de l'agglomération lyonnaise, y compris en termes d'intensification urbaine.

Le Sepal donne ainsi un avis favorable à la modification n°2 du PLU de Ternay.